



Mairie de Chuzelles

REPUBLIQUE FRANCAISE

CONSEIL MUNICIPAL – CONVOCATION

Le Conseil Municipal se réunira, en mairie, salle du conseil municipal,

Lundi 20 mars 2023 à 19h00

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 JANVIER 2023

DÉLIBÉRATIONS :

- Compte de gestion 2022 - budget communal,
- Compte administratif 2022 - budget communal,
- Budget communal – affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,
- Taux d'imposition communaux 2023,
- Budget primitif communal 2023,
- Participation financière de la commune aux classes découverte de l'école primaire de février 2023,
- Promotion de l'apprentissage : octroi d'une subvention au centre de formation de la chambre des métiers et de l'artisanat Auvergne Rhône-Alpes (EFMA) et à la Maison Familiale et Rurale (MFR) Anneyron,
- Délégations du conseil municipal au Maire dans le cadre de l'article L 2122-22 du CGCT : complément à la délibération du 27 mai 2020,
- Avenant n° 1 à la convention conclue avec Vienne-Condrieu-Agglomération pour l'entretien des Zones d'Activité Économique (ZAE) et la mise à disposition partielle des services de la commune,
- Avenant n° 3 à la convention conclue avec Vienne-Condrieu-Agglomération pour la mise à disposition partielle des services de la commune concernant l'entretien des voiries d'intérêt communautaire,
- Dénomination d'une voie privée - secteur route de Seyssuel
- Renouvellement du financement du poste d'intervenant social en partenariat avec Vienne Condrieu Agglomération et France Victimes 38 APRESS – Autorisation donnée au Maire de signer la convention pour la période 2023-2025,

- Commerce de proximité : participation financière de la commune à la réalisation de travaux dans le cadre du dispositif régional d'aides aux commerces,
- Projet d'acquisition foncière - secteur de Côte Renard
- Projet de sécurisation et d'amélioration énergétique de la Salle La Blanchonnière – Demande de subventions,
- Projet de réhabilitation d'un logement d'urgence – demande de subventions,
- Projet d'installation de caméras de vidéoprotection aux abords de l'école – demande de subventions.

DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (ARTICLE L2122-22 CGCT / ARTICLE L5217-10-6 CGCT)

À Chuzelles, le 15 mars 2023

Le Maire

Nicolas HYVERNAT

